UNIVERSITÉ DE NANTES

PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ

SÉANCE DU VENDREDI 7 FEVRIER 2014

PV N°369

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 7 FEVRIER 2014

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX. Siégeaient à ses côtés : M. Mohamed BERNOUSSI, Premier Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration ; M. Frédéric BENHAMOU, Vice-président Recherche et Innovation; M. Frédéric LE BLAY, Vice-président Formation et Vie universitaire.

ÉTAIENT PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 18 membres

ADAMAT Dilan	Etudiant suppléant	IPAG
ADNET Thomas	Etudiant suppléant	UFR Pharmacie
BELLETTRE Jérôme	Ens A	Polytech Nantes
BROCHARD Cyrille	IATOSS	UFR Faculté des Sciences et Techniques
CATALA Michel	Ens A	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
GANGLOFF Claude	Ens. B	IUT de la Roche-sur-Yon
GODIVEAUX Nicolas	Etudiant titulaire	UFR de Médecine et Techniques Médicales
GUÉVEL Arnaud	Ens. A	UFR STAPS
ISHOW Eléna	Ens. A	UFR Faculté des Sciences et Techniques
JOLLIET-ÉVIN Pascale	Ens. A	UFR de Médecine et Techniques Médicales
LABOUX Olivier	Président	Présidence de l'Université
LE BLAY Frédéric	Ens. B	UFR Lettres et Langages
LESTIEN Françoise	Personnalité ext.	CARENE
LOUAIB Waël	Etudiant titulaire	IEMN-IAE
MARTINEZ-VASSEUR Pilar	Ens. A	UFR Faculté des Langues et Cultures Étrangères
MENUET Philippe	IATOSS	UFR Droit et Sciences Politiques
POUZAINT Yves	Ens. B	IUT de Nantes
SAMI Taklit	Ens. B	UFR Faculté des Sciences et Techniques

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : 6 membres

CARON Lise	Ens.B	UFR de Médecine et Techniques Médicales
CLERGEAU Christophe	Personnalité ext.	Région des Pays de la Loire
COUDRIER Christiane	Personnalité ext.	CHU de Nantes
KERBOURC'H Jean-Yves	Ens. A	UFR de Droit et des Sciences Politiques
LELOUREC Hervé	Ens. B	UFR Psychologie
SAÏ Pierre	Personnalité ext.	ONIRIS

ÉTAIT ABSENT OU EXCUSÉ A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 7 membres

BEMMERT Patrick	Personnalité ext.	Chambre de commerce et d'industrie de Nantes -
DANIEL Karine	Personnalité ext.	Nantes Métropole
DRONNEAU Céline	IATOSS	Polytech Nantes
DUBOT Christian	Personnalité ext.	CGT

SISSOKO Niougoussa	Étudiant titulaire	UFR Droit et Sciences Politiques
TOSTIVINT Xavier	Personnalité ext.	MEDEF de Loire Atlantique
TRICHET Valérie	Ens. B	UFR de Médecine et Techniques Médicales

ARRIVÉ EN COURS DE SEANCE : 3 membres

DANIEL Karine	Personnalité ext.	Nantes Métropole
DRONNEAU Céline	IATSS	Polytech Nantes
TRICHET Valérie	Ens. B	UFR de Médecine et Techniques Médicales

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE

BELLEIL Julie	Directrice de la Vie Etudiante
BEZAULT Valérie	Direction des Affaires juridiques et institutionnelles
BIAIS Thierry	Directeur Général des Services
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires Financières
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
DRUE Frédéric	Agent Comptable
EVAIN Michel	Doyen de l'UFR des Sciences et Techniques
GUÉHO Nicole	Chef de la Division de l'Enseignement Supérieur du Rectorat de l'Académie de Nantes
KEROUANTON Jean-Louis	Vice-président du Patrimoine Immobilier
LORET Delphine	Directrice des Ressources Humaines et du Dialogue Social
LE GALL René	Directeur de l'Ecole Polytechnique
NICOLAS Véronique	Doyen de l'UFR Droit et Sciences Politiques
PENISSON Stéphanie	Direction des Affaires juridiques et institutionnelles
PELLETIER Quentin	Vice-président étudiant
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services

MEMBRES EN EXERCICE	PRÉSENTS À L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSÉ	ARRIVÉS EN COURS
31	18	6	7	3

SOMMAIRE

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration 22 novembre 2013 et du procès- verbal du Conseil d'Administration du 13 décembre 2013.

2. Informations générales.

3. Approbation de la modification de la liste des personnalités extérieures.

4. Approbation du rapport d'expertise dans le cadre de l'opération de l'Université de Nantes sur le Quartier de la Création.

5. Point d'étape sur les Contrats de Projet Etat Région (CPER), Recherche et Patrimoine.

6. Point d'étape sur les conventions conclues entre l'Université de Nantes et l'Institut de Recherche Technologique Jules Verne.

7. Présentation du rapport du bilan social 2012 (après avis du CT et de la CPCA).

8. Nouveau Système d'Information Ressources Humaines (SIRH) - Approbation de l'adhésion de l'Université de Nantes à l'association COCKTAIL.

9. Dispositif Transver'Sup - Approbation du taux de vacations des intervenants (après avis de la CPCA).

10. Approbation de la création du Groupement d'Intérêt Scientifique VALPENA (après avis de la CR et de la CPCA).

11. Approbation des nouveaux statuts de l'Observatoire de la Vie Etudiante - Rattachement à la Direction de la Vie Etudiante (après avis du CT et de la CPCA).

12. Approbation de la prise en charge à titre dérogatoire de dépenses liées à des événements personnels et familiaux.

13. Approbation d'un nouveau dispositif d'indemnisation des collaborateurs scientifiques exerçant à l'étranger, accueillis à l'Université de Nantes.

14. Approbation de tarifs, dons et subventions (après avis de la CPCA).

15. Rendu-compte de remise gracieuse.

16. Questions diverses.

LE PRÉSIDENT ouvre la séance à 8 heures.

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 22 NOVEMBRE 2013 ET DU PROCES- VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DECEMBRE 2013

En l'absence de remarque, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité avec 23 voix pour, les procès-verbaux des Conseils d'Administration du 22 novembre 2013 et du 13 décembre 2013.

POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

LE PRÉSIDENT informe de l'avancée du projet de Communauté d'Universités et d'Etablissements, suite à la réunion avec le Pôle Métropolitain Loire Bretagne, (construction initiée en 2011 dont les statuts ont été déposés en 2012 et qui réunit les agglomérations de Brest, Rennes, Nantes, Saint Nazaire et Angers). Les acteurs de l'Enseignement Supérieur, c'est-à-dire les sept universités, les représentants de la Conférence des grandes écoles de Bretagne et des Pays de la Loire, les représentants des organismes de recherche, ont présenté ensemble l'avancée du projet. Lors de cette réunion, l'Université Bretagne Ouest a indiqué qu'elle soutenait la démarche interrégionale. De l'avis de tous, un délai supplémentaire va être demandé au Ministère de l'Enseignement Supérieur pour déposer les statuts de la future CUE, car au plan national, ces constructions sont lourdes avec de nombreux temps d'échange avec les établissements de manière à avoir une pédagogie, une explication et surtout une adhésion de l'ensemble des établissements.

LE PRÉSIDENT annonce qu'un document sera envoyé au Ministère, synthétisant la demande, document qu'il s'engage à communiquer aux administrateurs. Ce document permettra d'avoir des éléments stabilisés, toujours en construction car amendé des remarques de chacun. Un autre document très simple pour expliquer ce que sera la Communauté d'Universités et d'Etablissements sera aussi diffusé à l'ensemble des personnels mi février.

POINT 3 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA LISTE DES PERSONNALITES EXTERIEURES

LE PRESIDENT présente la liste des personnalités extérieures au Conseil d'Administration. **MME COUDRIER** cessant ses fonctions fin février, **LE PRESIDENT** propose la candidature de **M. SUDREAU**, prochain Directeur Général du CHU de Nantes, en rappelant la symétrie entre les deux établissements, puisqu'il est lui-même membre du Conseil de surveillance du CHU.

MME JOLLIET évoque ses rencontres avec **M.SUDREAU**, et confirme que c'est une personne qui reconnait et met en avant les aspects de recherche et d'enseignement. Il s'investira dans la création de ce nouvel hôpital mais aussi dans la façon dont la formation va être pluriprofessionelle.

M.GODIVEAUX tient à rappeler son attachement à cette nomination, et les enjeux communs des deux établissements. La nouvelle candidature augure de bonnes choses pour l'avenir des étudiants.

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote. **MME TEXIER** rappelle que seuls les membres élus votent.

Le Conseil d'Administration approuve avec 16 voix pour et 4 abstentions, la modification de la liste des personnalités extérieures.

POINT 4 : APPROBATION DU RAPPORT D'EXPERTISE DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE L'UNIVERSITE DE NANTES SUR LE QUARTIER DE LA CREATION

M.KEROUANTON présente le rapport d'expertise, dernier volet du projet dans le cadre de l'opération « campus prometteur », dossier phare pour l'Université de Nantes mais aussi pour la Métropole.

Il rappelle la logique d'intégration autour du quartier économique lié aux industries culturelles et créatives. Depuis un an, un travail a été mené autour du premier projet qui manquait de précisions, surtout au niveau des cultures numériques. Le lien Recherche – Formation – Innovation va se décliner de manière assez intéressante sur ce nouveau lieu.

Le coût estimé hors taxe est de 2400 €/m² ce qui fait un coût travaux hors taxe de 7,630 millions d'euros. Avec tous les frais obligatoires (études, programmation, consultation, honoraires...) et les coûts importants tels que l'actualisation, les aléas et le foncier, le total avoisine les 14 millions d'euros, toutes dépenses confondues.

Ont été discutées avec Nantes Métropole, les questions de la mutualisation et de la mise à disposition pour l'ensemble des acteurs des locaux avec conventionnement futur, liés à la moitié des surfaces utiles, dont l'Université de Nantes aura un usage prioritaire.

L'ouverture se fera en septembre 2017, même si certains locaux seront accessibles avant.

LE PRÉSIDENT informe d'un courrier reçu le 6 février de Nantes Métropole qui confirme l'accord de principe par rapport au projet.

M.POUZAINT fait remarquer l'importance et l'intérêt pour l'Université de Nantes de ce projet, interdisciplinaire qui va mobiliser un grand nombre d'acteurs au sein de l'Université, et qui va permettre un concours d'acteurs avec des écoles comme l'Ecole de Design des Pays de la Loire, l'Ecole d'Architecture, l'association PING, qui mène le projet plateforme C sur un même lieu. Des collaborations horizontales vont être menées afin de concrétiser un certain nombre de projets. D'autres acteurs de la Culture, des entreprises vont être présents sur ce site. Ce projet est important afin d'initier des manières complémentaires de travailler, par projets et ingénieries concourantes, avec d'autres établissements notamment.

LE PRESIDENT rappelle que cette friction créative est au cœur du projet, et que celle-ci va débuter par la signature très prochaine de la convention entre l'Université de Nantes et l'Ecole de Design Nantes Atlantique, sur le Quartier de la Création. Cette convention va être rapidement signée du fait de deux labellisations en cours. **LE PRESIDENT** évoque l'Alliance Stratégique sur l'Ecole du Design qui sera signée le 21 février prochain.

MME DANIEL remercie les équipes de l'Université du travail fourni pour que le dossier puisse être présenté. Elle souligne qu'il est important que l'Université arrive réellement et physiquement sur le Quartier de la Création. Dans ce projet, prioritaire pour Nantes Métropole, ont été ciblées les filières créatives et culturelles comme un des pôles d'excellence de la Métropole, afin de capitaliser sur cette image culturelle et créative qu'a la métropole au plan européen. Actuellement il y a beaucoup d'écoles sur le Quartier et l'une des faiblesses du dispositif, à l'heure actuelle est la recherche, ce qui a rendu nécessaire la présence de l'Université de Nantes. Ce volet recherche sera renforcé avec un état d'esprit qui est celui du Quartier, la mutualisation comme vecteur de travail en commun. Ce projet est un axe stratégique du schéma de développement universitaire qui sera présenté à la fin du semestre dans les instances métropolitaines.

MME ISHOW soutient ce projet qui met à nouveau l'Université au cœur de la cité. Elle se réjouit que Nantes Métropole soutienne les actions universitaires, ce qui n'est pas le cas pour tous les centres universitaires en France. Elle s'interroge par la suite, sur les coûts de l'entretien de ce genre de bâtiment de haute qualité environnementale, et la mise en place d'un service logistique dédié à l'entretien.

MME SAMI partage l'enthousiasme suscité par le projet, mais regrette de devoir valider un préprogramme connu si tardivement. **LE PRESIDENT** souligne qu'il s'agit à ce stade du projet d'un scénario et non de détails.

M.BIAIS rappelle le calendrier contraint avec des échéances très rapprochées. Il salue les équipes de la Direction du Patrimoine, de l'Immobilier et de la Logistique, notamment les équipes qui assurent les opérations de maitrise d'ouvrage, qui ont fait un énorme travail. Le rapport complet et technique n'a été publié qu'hier mais les équipes ont travaillé jusqu'au dernier moment, afin d'éviter tout report.

M. CATALA partage tous les avis exprimés sur la qualité du projet et son impact sur la Métropole, et cette fusion Recherche – Formation – Innovation. Il souligne qu'un certain nombre

d'équipements vont être financés par le Contrat de Plan Etat-Région. Il s'interroge sur la future structure administrative de ce pôle. **LE PRESIDENT** précise qu'il s'agit d'un espace de friction créative de différentes disciplines sur le même site, sans aucune structuration interne envisagée. C'est un équipement.

M.POUZAINT souligne qu'il s'agit d'un espace mutualisé et donc par définition, il y aura de multiples utilisateurs. Il y aura des projets communs avec des acteurs de formation qui ne seront pas forcement résidants sur place mais qui utiliseront en commun les outils. L'objectif est de faire travailler les étudiants, les équipes d'enseignants et chercheurs, les entreprises, sur des projets communs afin de faire émerger les activités économiques de demain. **LE PRESIDENT** illustre ce propos en évoquant les licences professionnelles D2M en partenariat avec l'Ecole du Design. **M. POUZAINT** précise que les formations ne seront pas attachées au secteur du Quartier de la Création mais les protagonistes utiliseront les outils mis en place sur cette plateforme.

LE PRESIDENT évoque le travail avec les collectivités, qui illustre une réelle mutation : il y a deux ans, l'aide des collectivités était sollicitée pour défendre des projets qui étaient propres à l'Université. Ici, il s'agit véritablement d'un projet commun dans l'intérêt collectif de la Métropole avec une place nouvelle de l'Université de Nantes et des différents acteurs pour le développer. Ces rapports de partage d'objectifs en amont sont différents.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 27 voix pour et 1 abstention, le rapport d'expertise dans le cadre de l'opération de l'Université de Nantes sur le quartier de la création.

POINT 5 : POINT D'ETAPE SUR LES CONTRATS DE PROJET ETAT REGION (CPER) RECHERCHE ET PATRIMOINE

M.BENHAMOU rappelle quelques grandes dates de ce projet. A la rentrée 2012/2013, ont été réfléchis et consolidés des projets, à partir des remontées de l'ensemble des Laboratoires, autour de coordonnateurs et de référents de l'Université de Nantes. Un certain nombre de thématiques a été mis en avant. Le cadrage final Etat-Région a été connu mi décembre 2013 avec une demande de remontée des projets pour début janvier 2014.

Le périmètre a été défini : soutenir des projets partenariaux innovants ; favoriser le développement et la création d'entreprises ; financer les équipements à but scientifique, de plateforme technologiques et démonstrateurs en portant l'effort de consolidation sur ce qui existe déjà ; programmes de recherche et d'innovation sur la base de la qualité scientifique et des impacts attendus sur le plan économique mais aussi de la contribution à la mise en œuvre des politiques publiques et à l'action collective ; développement de l'interdisciplinarité ; développement du dialogue sciences et société ; développement de certaines actions de formation.

A ce cadrage ont été associées un certain nombre de thématiques qui forment les projets. Les thématiques sont : biologie-santé ; alimentation ; agroalimentaire et végétal ; sciences humaines et sociales ; sciences des matériaux mécaniques et ingénierie ; sciences et techniques de l'information et de la communication ; mer, environnement, ville et territoire.

Un grand projet transversal a émergé, dont une partie avait été anticipée, puisqu' avait été séparé dans la partie sciences et techniques de l'information et de la communication, ce qui avait trait à la recherche et ce qui avait trait à l'équipement (contenu et infrastructure numérique pour la recherche en général). On retrouve aussi dans ce projet, un volet valorisation de la recherche, un volet europe et international et un volet entreprenariat étudiant.

Dès le démarrage, il a été demandé à l'ensemble des porteurs et coordonnateurs de projets de l'Université de Nantes de prendre des contacts à la fois avec d'autres établissements de la Région, mais aussi avec la Région Bretagne, dans la perspective de l'interregionalité. Dans chacun des grands projets sur lesquels la Bretagne et les Pays de la Loire sont très présents, il a été fait attention à ce que les projets soient complémentaires et non concurrents.

MME SAMI revient sur les axes stratégiques de la recherche présentés, avec des axes prioritaires pour la Région et l'Etat notamment. Elle s'interroge sur deux laboratoires de l'Université de

Nantes (LPGN et Subatech) qui n'entrent pas dans ces axes. **M.BENHAMOU** informe que les projets sont sur l'intranet de l'Université de Nantes et précise que toutes les demandes ont été prises en compte, afin de tout consolider. Ces deux laboratoires ont remonté des demandes importantes, prises en compte, notamment autour de l'environnement.

M.CATALA intervient en tant que référent LLSHS, et informe du travail de coordination notamment avec les autres établissements et avec les laboratoires. Le travail s'est fait en toute transparence et dans une concertation régionale. Il s'inquiète de la phase suivante, l'arbitrage de l'Etat. La liste des demandes est un vaste catalogue avec un montant très important. **LE PRESIDENT** précise que les volumes de ce qui est demandé est cohérent avec ce qui était demandé habituellement.

MME ISHOW partage l'inquiétude, surtout dans la commission matériaux de sciences. Elle invite les différents responsables de laboratoires à se mettre d'accord avant, et anticiper en essayant de tabler sur une enveloppe inférieure. **LE PRESIDENT** veut une stratégie académique intelligente de l'ensemble car il rappelle qu'un Contrat de Projet Etat Région n'est pas la somme de différents projets qui pourraient être des projets ANR. L'inquiétude est au prorata de toutes les demandes qui ont été faites, et il précise que l'on nourrit cette inquiétude en faisant des demandes extravagantes.

M.BENHAMOU rappelle qu'il y a une vraie volonté dans ces CPER de passage d'étape, avec des projets de toute taille avec tout positionnement scientifique ou stratégique.

MME DANIEL précise que le Contrat de Plan Etat-Région va aussi être un levier pour mettre en œuvre les schémas stratégiques de la Région mais aussi de Nantes Métropole. La question sur la mutualisation et sur la priorité aux équipements partagés et utiles pour différents operateurs sera aussi regardée dans le cadre du CPER.

POINT 6 : POINT D'ETAPE SUR LES CONVENTIONS CONCLUES ENTRE L'UNIVERSITE DE NANTES ET L'INSTITUT DE RECHERCHE TECHNOLOGIQUE JULES VERNE

M.GUILLEN est le responsable de ce projet en lien avec **MME TEXIER**. Il présente ce point d'étape et les projets sur lesquels l'Université est impliquée, aussi bien en matière de recherche que de formation. Au total, l'Université participe de manière plus ou moins directe à dix projets, pour un montant de 15 millions d'euros, dont la moitié est financée par les investissements d'avenir et l'autre moitié par les partenaires majoritairement industriels.

LE PRESIDENT rappelle que l'IRT Jules Verne n'est pas un opérateur de formation. Il émet d'ailleurs une réserve au sujet de l'utilisation du mot «campus» dans le projet de «campus de l'alternance».

M.BELLETTRE soutient la démarche et témoigne des difficultés rencontrées avec l'IRT de Nantes, qui est à l'heure actuelle l'un des plus avancé. Il souhaite que le travail soit concerté afin de pouvoir défendre au mieux l'intérêt des établissements et des laboratoires, tant sur le plan financier que sur le plan de la propriété intellectuelle.

M.POUZAINT pense qu'il faut être plus ferme : un nouvel opérateur arrive et occupe une place qui n'était occupée par personne jusqu'à présent. Il faut que cet opérateur soit un opérateur qui assure une valeur ajoutée, c'est-à-dire des tâches de coordination, de dynamisation, de mise en liaison entre tous les acteurs du territoire, afin d'aller plus vite, plus fort et plus loin ensemble. Mais en aucun cas, il ne doit devenir un opérateur de formation et se substituer à des opérateurs tels que Polytech ou encore l'IUT. Les choses doivent être clairement établies et l'IRT dans le cadre de ces actions, doit permettre d'avoir une efficacité supplémentaire, une dynamisation des formations, et de pouvoir développer des axes et des outils différents.

MME ISHOW précise que l'IRT ne doit pas devenir un point d'attraction aux dépens d'un travail collectif au sein de l'Université de Nantes. Le service de formation continue de l'Université doit aussi être en mesure de répondre aux demandes du monde industriel.

M.GUILLEN souligne que le danger vient de ce que l'IRT ne doit pas devenir une entité masquant tout le reste et se mettant en avant notamment dans certains reportages, sans mentionner les acteurs, principalement l'Université. La structuration de l'Université de Nantes est faite pour que les projets soient bien suivis et que les laboratoires continuent de travailler au sein de l'Université et non de manière indépendante. La formation continue n'a pas été traitée car il y a beaucoup d'acteurs

de formation continue au sein de l'IRT, avec un problème de concurrence entre les acteurs académiques.

M.GUEVEL souhaite connaître le système d'administration de l'IRT. Il est inquiet sur le positionnement de l'Université de Nantes par rapport aux grandes écoles, notamment sur la liste des partenaires de l'IRT. Il souligne que face à l'émergence de toutes ces structures, l'Université doit être représentée physiquement au sein des instances. **LE PRESIDENT** souligne que l'organisation actuelle tient compte de ce constat : l'IRT sollicitait des universitaires ; or ce n'est pas une sollicitation de l'Université de Nantes. Il rappelle qu'au départ ce sont les industriels qui ont pilotés l'IRT. Aujourd'hui il y a un rééquilibrage avec une position commune qui commence à s'affirmer grâce à des réunions (avant les conseils d'administration où il siège) entre l'Ecole Centrale, l'Université du Maine, le CNRS et l'Université de Nantes, de manière à ce que la voix soit commune. Il affirme que la vigilance est toujours de mise, même si les règles sont beaucoup plus claires.

M.POUZAINT insiste sur la communication officielle de l'IRT et recommande de ne pas hésiter à redire si l'Université n'est pas en accord avec ce qui est présenté.

MME ISHOW souhaite connaître le nombre de personnels des laboratoires de recherche des Pays de la Loire qui se trouvent à l'IRT. **M.GUILLEN** informe que de manière permanente, il n'y a aucun personnel de recherche. Des enseignants chercheurs y vont un ou plusieurs jours. Les doctorants et les post doc payés par l'IRT ont une fois par mois des réunions. L'IRT n'a pas toutes les infrastructures que l'Université de Nantes possède. Il ne lui paraît pas souhaitable que des enseignants chercheurs soient complètement à l'IRT, car le risque réside dans le fait que l'enseignant se désengage du travail du laboratoire de l'Université.

M.CATALA souhaite que ce point d'étape sur l'IRT se reproduise ; pour la prochaine fois, afin de mieux évaluer la part d'implication de l'Université dans l'IRT, il voudrait des comparaisons avec les autres partenaires de type grandes écoles.

POINT 7 : PRESENTATION DU RAPPORT DU BILAN SOCIAL 2012 (APRES AVIS DU CT ET DE LA CPCA)

MME LE FICHANT présente le bilan social 2012.

M. BERNOUSSI revient sur les décharges syndicales, suite aux questions soulevées en Commission Permanente du Conseil d'Administration le 28 janvier dernier. L'augmentation importante du nombre d'heures de décharges entre 2010 et 2012 à la Bibliothèque Universitaire est due à l'augmentation du nombre de collègue en postes.

M.MENUET regrette qu'il n'y ait pas par UFR, les courbes avec le nombre d'étudiants, le nombre de personnels, l'évolution des surfaces, qui pourraient permettre sur une dizaine d'années de voir réellement l'évolution des choses. **M.BIAIS** informe que le nombre d'emplois consommés par UFR entre 2012 et 2013 sera bientôt diffusé.

M.GUEVEL souhaiterait lui aussi que cet instrument soit utilisé. Il serait intéressant de croiser les données afin de voir s'il existe une corrélation entre un absentéisme et les proportions en personnels de chaque UFR. S'agissant des promotions des BIATSS, il soulève qu'entre 2011 et 2012, il y a une chute libre. **MME LE FICHANT** revient sur les différences de promotion entre BIATSS et Enseignants-Chercheurs : les BIATSS sont soumis aux peu de promotions proposées par le Ministère. Sur les heures syndicales, **M.GUEVEL** souhaite connaître les raisons des augmentations. Le déséquilibre homme-femmes de nouveau pointé dans ce bilan, il faudrait lancer une enquête auprès des personnels pour voir si la situation s'explique. **MME LE FICHANT** répond que **MME TRUCHET** a déjà mené cette étude auprès de la population Enseignants-Chercheurs ; elle est en train de la déchiffrer et va en faire une analyse qu'elle présentera au Conseil d'Administration très prochainement. Enfin, M.GUEVEL relève que le Congé pour recherche (CRCT), est un outil intéressant pour un Enseignant-Chercheur, seulement mobilisé par onze personnes sur une année.

M.GANGLOFF s'interroge sur la communication interne de l'Université et sur les plans d'actions qui vont être mis en place suite à l'analyse de ce bilan social. Il souhaiterait un comparatif par composante du nombre de BIATSS titulaires et contractuels, du nombre d'enseignants titulaires et contractuels. **LE PRESIDENT** informe que cette intervention va dans le sens de ce qu'il a souhaité pour la présentation du prochain bilan social, avec quatre pages d'analyse et de présentations

politiques des évolutions et des tendances avec une synthèse du bilan. Il faut pouvoir décrypter et rendre lisibles toutes ces informations.

Afin d'avoir une vision plus claire **MME SAMI** souhaiterait savoir comment se repartissent les décharges. Elle s'étonne du nombre de personnels qui a sollicité le recours à un personnel assistant social. Elle met cette information en corollaire avec l'absence de revalorisation des primes pour les catégories les plus faibles.

MME TRICHET précise que pour les demandes d'autorisation de cumuls (notamment des personnels de catégorie C que l'on veut récompenser de manière exceptionnelle) il faudrait un message encourageant de la Direction des Ressources Humaines avec plus de souplesse. **MME LE FICHANT** souligne qu'il n'y a pas de frein de la Direction des Ressources Humaines mais un contrôle de la faisabilité du cumul. Il ne faut pas autoriser des cumuls qui iraient à l'encontre de l'exercice du service effectif. **M.BIAIS** rappelle l'attitude bienveillante des services mais aussi la nécessité de rappeler la réglementation. C'est pour cela que certaines demandes de cumul sont accompagnées d'un courrier qui rappelle aux Directeurs de Composantes et de Laboratoires, le cadre réglementaire de ce cumul. Il ajoute que certaines demandes de cumuls s'accompagnent de demandes de renfort de personnels en activité ou de mensualités de remplacement.

POINT 8 : NOUVEAU SYSTEME D'INFORMATION RESSOURCES HUMAINES (SIRH) - APPROBATION DE L'ADHESION DE L'UNIVERSITE DE NANTES A L'ASSOCIATION COCKTAIL

M.BERNOUSSI rappelle qu'il s'agit non pas d'un point technique, mais d'un point stratégique et politique à l'échelle de l'Université. La masse salariale et les ressources humaines représentent 80% du budget de l'Université. Actuellement l'Université de Nantes est sans outil efficace de gestion depuis 2010. Le choix qui sera fait par l'Université de Nantes aura un impact au niveau régional, interrégional, mais aussi national. **LE PRESIDENT** confirme que le choix du nouveau système sera regardé au plan d'une CUE Bretagne Loire mais aussi au plan national.

MME LE FICHANT confirme que le système actuel HARPEGE ne fonctionne pas correctement. Les données sont difficiles à entrer mais aussi à exploiter. Sur le marché il n'y a que deux systèmes, le système de l'AMUE et le système associatif COCKTAIL. En termes de coût, le système COCKTAIL est nettement moins cher et il fonctionne de manière plus interactive, plus pédagogique et plus économe en termes de saisie des données.

M.ALLEMAND précise que c'est une première étape d'urbanisation globale, c'est-à-dire se doter d'un système d'information avec différentes briques qui communiquent entre elles. Un référentiel où les données RH sont saisies et stockées dans un unique endroit, permet de garantir l'unicité et la fiabilité des données. Un comité de pilotage s'est constitué avec quatre choix possibles, les deux premiers étant éliminés d'office : ne rien faire ou essayer de développer un logiciel propre à l'Université. Il restait donc l'outil SIHAM de l'AMUE ou l'outil COCKTAIL.

Le progiciel de gestion intégrée COCKTAIL est développé au sein d'une association loi 1901, qui fonctionne avec les établissements en mode in-house : ceci garantit la faisabilité administrative de ce choix là (sans besoin de passer par un système d'appels d'offres) et permet de garantir l'ensemble des couts hors taxe (pas de TVA). L'utilisation du Progiciel nécessite l'adhésion à l'association.

Chacune des deux solutions a été étudiée sous quatre angles : la faisabilité administrative du choix (les deux étaient valables) ; la couverture fonctionnelle (à court et moyen terme la solution COCKTAIL est mieux adaptée) ; l'impact humain (pour l'année de migration l'impact sur les personnels est divisé par deux avec la solution COCKTAIL) ; enfin l'impact financier. Pour la partie coût, la différence est significative tant au niveau de l'adhésion, que du paiement des premières redevances. Sur dix ans, la solution SIHAM a un coût de 2.5 millions d'euros et 600.000 euros pour la solution COCKTAIL.

LE PRESIDENT insiste sur l'accompagnement des personnels pour ces mutations du système d'information. La solution COCKTAIL est de ce point de vue là, fortement intéressante.

MME DRONNEAU témoigne du nombre d'outils de gestion à l'Université de Nantes au sein de la gestion RH et des multiples saisies à effectuer. Elle remercie les services RH et informatiques pour leur disponibilité. Elle s'interroge sur l'AMUE qui n'est pas capable de répondre aux besoins des Universités. Elle revient sur le groupe de travail pour le choix du nouveau système RH dont elle fait

partie et rappelle que certains dysfonctionnements constatés dans l'actuel système ne seront pas forcement résolus par le nouvel outil. Elle souhaite que soient tirées les leçons de ces dysfonctionnements notamment en termes d'organisation des personnels qui travaillent en service RH.

M.BERNOUSSI insiste sur l'accompagnement des personnels qui est primordial.

MME ISHOW souligne qu'un système ne fonctionne bien que si l'ergonomie correspond aux attentes des utilisateurs. Afin de faire évoluer ensuite l'outil, il faut une personnalisation et une interactivité avec une entreprise. **M.ALLEMAND** précise que le mode associatif est un avantage car des représentants de l'Université de Nantes (de la DRH, des services informatiques) participeront automatiquement aux groupes de travail qui définissent l'évolution de l'outil. Sont représentés dans cette association, les professionnels des universités telles que Bordeaux, la Rochelle ; il s'agit d'une vraie mutualisation.

M.ADAMAT souhaite connaitre les raisons d'une telle différence de prix. **M.ALLEMAND** précise que le Progiciel de Gestion intégrée du système de l'AMUE a un coût très élevé. Le mode de fonctionnement de l'AMUE est tel qu'il n'y a pas de développement en interne et ce sont des prestataires externes qui réalisent les développements et paramétrages.

M.BROCHARD s'interroge sur le système d'information scolarité. **M BERNOUSSI** informe que le changement du système scolarité est aussi en cours, mais il ne faut pas faire les changements des deux systèmes d'information en même temps. La mise en place est prévue pour septembre 2016, juste avant le nouveau plan quinquennal.

MME SAMI revient sur le système associatif et les garanties de continuité en cas de dissolution. **M.ALLEMAND** précise qu'effectivement le choix de recourir à une association plutôt que devenir client d'une société est plus risqué. Mais à partir du moment où un certain nombre de grosses universités nationales font le choix du système associatif, le risque est diminué. **MME LE FICHANT** précise que d'autres universités attendent notre choix pour se décider.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 26 voix pour, l'adhésion de l'Université de Nantes à l'association COCKTAIL.

POINT 9 : DISPOSITIF TRANSVER'SUP - APPROBATION DU TAUX DE VACATION DES INTERVENANTS (APRES AVIS DE LA CPCA)

M. BERNOUSSI présente le dispositif Transver'sup. C'est l'un des douze projets retenus lors des appels d'offre « Martin HIRSCH » pour la lutte contre le décrochage, qui vise à permettre aux étudiants de changer leur orientation une fois à l'Université. Ce projet a bénéficié d'un financement de 300.000 euros sur trois ans. Pour 2013/2014, 120 étudiants ont été repérés en phase d'entretien et 65 suivent l'accompagnement proposé. Dans 80 % des cas, au bout de six mois, l'étudiant change d'orientation. Les étudiants concernés par le dispositif sont souvent des bacheliers généraux et les filières majoritairement concernés sont les sciences humaines.

Il y a neuf intervenants dans ce dispositif : quatre conseillers d'orientation psychologue (des Centres d'Information et d'Orientation de Nantes), trois coordinateurs de la mission « lutte contre le décrochage scolaire » et deux consultants en recrutement. Il est proposé est de rémunérer ces intervenants sur la base de l'heure TD, soit 40.91 €.

MME ISHOW s'interroge sur ce dispositif qui ne prend en charge que les élèves en difficulté, et ne permet pas d'accompagner des brillants étudiants qui souhaitent se tourner vers les grandes écoles notamment. **M.BERNOUSSI** estime que les deux choses ne sont pas comparables.

M.GODIVEAUX se réjouit de ce dispositif et attire l'attention sur un certain nombre d'étudiants notamment de PACES qui pourraient bénéficier de ce dispositif. Dès les premières semaines de cours, il serait possible d'identifier les étudiants qui commencent à décrocher. Il existe un outil utilisé en Santé, le tutorat, avec une grande proximité des étudiants de troisième année qui assure les enseignements.

M.POUZAINT souligne la capacité de l'Université face à un phénomène de massification, à apporter des réponses particulières à des besoins spécifiques.

M.GUEVEL rappelle que ce système fait partie d'une mission que l'Université doit assurer. Le niveau de fréquentation et de sollicitation du système l'interroge.

LE PRESIDENT souhaite rappeler que le tutorat est un outil de justice sociale car tous les étudiants n'ont pas les moyens de s'offrir les formations des organismes privés.

M.LE BLAY soulève la problématique du tutorat, la question du nombre d'étudiants concernés. Même sur un dispositif qui repose sur une implication forte des équipes pédagogiques, à travers l'organisation du tutorat, il y a des difficultés à toucher un nombre d'étudiants satisfaisant.

M.GODIVEAUX informe que le problème d'effectifs dans ces filières vient de l'absence de communication autour de ce dispositif ; l'Université doit s'appuyer sur les associations d'étudiants qui sont dans les différentes filières, en leur demandant d'assurer la publicité de ce dispositif. **M.BERNOUSSI** précise que c'était aussi le but de sa présentation en Conseil d 'Administration.

MME JOLLIET souhaite préciser que pour la PACES, il y a une vraie information tant au niveau des journées portes ouvertes, que des réunions de rentrée.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 26 voix pour, le taux de vacation des intervenants du dispositif Transver'sup.

POINT 10 : APPROBATION DE LA CREATION DU GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE VALPENA (APRES AVIS DE LA CR ET DE LA CPCA)

M.BERNOUSSI présente le Groupement d'Intérêt Scientifique dont l'objectif au départ était de déployer une méthode qui permette de définir finement l'activité de pêche. L'objectif est aujourd'hui de pérenniser le travail qui s'est construit à la fois entre l'Université de Nantes et les comités régionaux de pêche et d'aboutir à une plateforme collaborative qui permettra de valoriser les données de la pêche maritime, de coordonner l'action des membres, de répondre à des appels d'offres et d'établir une transmission d'un certain nombre de données.

M.BENHAMOU fait remarquer que ce Groupement est un bel exemple de valorisation sociale et sociétale. Le lien entre le laboratoire et les pêcheurs pour la gestion des pêches et la capacité à s'échanger des données et avoir une expertise sur leur métier est important.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 26 voix pour la création du Groupement d'Intérêt Scientifique « VALPENA ».

POINT 11 : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'OBSERVATOIRE DE LA VIE ETUDIANTE - RATTACHEMENT A LA DIRECTION DE LA VIE ETUDIANTE (APRES AVIS DU CT ET DE LA CPCA).

M.BERNOUSSI présente l'Observatoire de la Vie Etudiante. Il est composé de deux personnes à l'heure actuelle, un responsable et un personnel. Le Conseil d'Orientation de cet Observatoire ne s'est pas réuni depuis 2008. En 2014 il s'est réuni deux fois afin d'approuver les nouveaux statuts.

Cet observatoire est utile pour l'Université car il produit des données intéressantes et fait des enquêtes sur les primo entrants, sur leur qualité de vie étudiante notamment. Cependant dans la configuration actuelle de l'Observatoire, ces enquêtes restaient purement confidentielles sans aucune diffusion. Le fait qu'il soit une unité isolée ne permet pas à l'Université de bénéficier de ses travaux. L'idée est donc de l'intégrer dans une structure plus générale, qui est la Direction de la Vie Etudiante et ainsi lui donner les moyens de fonctionner.

L'aspect scientifique de cet observatoire sera préservé avec un Conseil d'Orientation et un Conseil Scientifique qui vont fonctionner sur l'aspect scientifique en lien avec le Directeur Scientifique.

M.GODIVEAUX se réjouit du rattachement de l'Observatoire car le travail n'est actuellement pas exploitable et exploité. Il produit beaucoup de données mais n'est jamais utilisé, pour preuve, les seuls résultats qui sont consultables sont des résultats nationaux. Il souligne que c'est de bonne augure pour la vie étudiante.

MME SAMI souhaiterait que l'observatoire reste indépendant, de par sa nature de dispositif transversal. Elle s'étonne de la double tutelle scientifique et administrative du personnel de l'Observatoire.

M.BERNOUSSI précise que l'Observatoire est toujours indépendant : dans l'organigramme le Conseil d'Orientation ne dépend de personne et est toujours indépendant, tout comme pour les conseillers scientifiques. Il y aura bien une concertation entre la Direction de la Vie étudiante et la Direction Scientifique de l'Observatoire.

MME ISHOW souhaite savoir si les études menées par le Directeur Scientifique font partie de son domaine de recherche et donc par conséquent connaitre sa décharge. **M.BERNOUSSI** rappelle que traditionnellement l'OVE avait un lien très fort avec l'UFR de Sociologie, et c'était donc un sociologue qui prenait la responsabilité de l'Observatoire, avec une décharge.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 25 voix pour et 1 abstention, les nouveaux statuts de l'Observatoire de la Vie Etudiante et son rattachement à la Direction de la Vie Etudiante.

POINT 12 : APPROBATION DE LA PRISE EN CHARGE A TITRE DEROGATOIRE DE DEPENSES LIEES A DES EVENEMENTS PERSONNELS ET FAMILIAUX

M.BERNOUSSI présente ce point. L'achat d'un cadeau lors du décès ou du départ en retraite d'un collègue, dans les Composantes, n'est pas règlementaire d'un point du vue de la comptabilité publique. Afin de pouvoir malgré tout continuer à le faire et dégager l'Agent Comptable de sa responsabilité, une délibération du Conseil d'Administration est nécessaire.

M.DRUE rappelle que l'Agent Comptable n'est pas juge de la légalité ni de l'opportunité de la dépense, mais le juge des comptes, lui ne s'en prive pas. Il est souhaitable de cadrer ce type de dépenses par un accord de principe du Conseil d'Administration.

M.BIAIS précise que l'ordonnateur prend ses responsabilités à travers cette délibération. L'idée est aussi de lever tous les blocages rencontrés ces derniers mois à l'échelle des Composantes et de garder un esprit de mesure et de reconnaissance vis-à-vis d'agents au service de l'Université.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 26 voix pour la prise en charge à titre dérogatoire de dépenses liées à des événements personnels et familiaux.

POINT 13 : APPROBATION D'UN NOUVEAU DISPOSITIF D'INDEMNISATION DES COLLABORATEURS SCIENTIFIQUES EXERÇANT A L'ETRANGER, ACCUEILLIS A L'UNIVERSITE DE NANTES

M.BERNOUSSI précise que ce dispositif remplace le système des « mois invités ». Le problème posé par l'ancien dispositif est une dotation spécifique masse salariale, ce qui signifie que la somme « mois invités » était inclue dans la masse salariale de l'Université. C'était une dotation qui respectait l'historique, c'est-à-dire les UFR qui bénéficiaient de mois les avaient de façon historique, sans aucune possibilité de l'ouvrir à d'autres. Enfin, la procédure était lourde car l'enseignant qui venait en France était recruté comme un enseignant invité.

LE PRESIDENT souhaite un dispositif qui va dans le sens de la simplification et de la confiance envers les Composantes, en ouvrant l'enveloppe à de nouvelles Composantes. Le travail

collaboratif entre les différents services, avec les référents de pôle des Composantes et les Vices présidents a permis de créer ce nouveau dispositif.

Il est proche de celui qui est appliqué à Rennes 1 avec une enveloppe budgétaire séparée. Il faut raisonner en termes de missions et non de mois invités. Pour des séjours inferieurs ou égaux à 60 jours consécutifs, une indemnité forfaitaire de 130 € par jour sera attribuée.

M.BELLETTRE est satisfait de ce dispositif plus souple. Il souhaite un bilan au bout d'un an afin de voir ce que font les Composantes et repérer les Composantes dynamiques, et celles qui pourraient l'être.

M.GUEVEL se réjouit de ce système mais s'interroge sur le fléchage des mois invités par Composante en fonction de l'historique. **M. BERNOUSSI** rappelle que l'avantage de ce système est de garder l'historique, et dégager sur la même enveloppe plusieurs mois qui sont ouverts aux autres Composantes. **MME DRONNEAU** rappelle que Polytech a fait historiquement l'effort de geler un poste d'enseignant chercheur avec une vraie politique interne au sein de la composante pour réserver des mois invités. **LE PRESIDENT** souligne que l'histoire n'est pas un privilège mais est un révélateur de la dynamique d'une composante et il souhaite l'ouvrir aux autres. **M.GUEVEL** trouve inacceptable que les décisions soient prises sur le poids de l'histoire et fait remarquer qu'il n'a jamais fait l'objet de sollicitations.

M.CATALA souligne qu'il n'a appris l'existence de ce dispositif qu'à son arrivée au Conseil d'Administration, et réaffirme l'opacité de ce système. Il se réjouit du principe de cette généralisation et de cette possibilité pour l'ensemble des Composantes de pouvoir en bénéficier. La solution logique et idéale pour ce projet serait de faire un appel à participation, lancée chaque année sur l'ensemble des mois, et qu'en fonction des réponses, une affectation des crédits aux meilleurs dossiers les plus attractifs soient réalisés sans aucun historique.

LE PRESIDENT souligne que cette procédure simplifie et fait confiance aux Composantes.

M.BENHAMOU explique que le système des mois invités est contraignant et financièrement lourd pour les chercheurs qui ne viennent par forcément un mois complet. Le système du Per diem est moins contraignant et permet d'inviter plus de personnels.

M.BERNOUSSI précise qu'une information sur le dispositif va être envoyé aux Directeurs de Composantes au plus vite. **M.CATALA** souhaite qu'un envoi aux Directeurs de Laboratoires soit fait en simultané afin que tout le monde ait la même information.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 26 voix pour le nouveau dispositif d'indemnisation des collaborateurs scientifiques exerçant à l'étranger, accueillis à l'Université de Nantes.

POINT 14 : TARIFS, DONS ET SUBVENTIONS (APRES AVIS DE LA CPCA)

M.BERNOUSSI présente le tableau des tarifs et revient sur les questions soulevées lors de la Commission Permanente du Conseil d'Administration notamment sur les frais de polycopiés à l'IUT de Saint Nazaire. **M.GODIVEAUX** précise qu'il a eu la réponse. Ils ne sont pas obligatoires et les ressources sont disponibles gratuitement sur internet.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 25 voix et 1 abstention, les tarifs.

POINT 15 : RENDU COMPTE DE REMISES GRACIEUSES

Il s'agit d'une remise de 280.00 € pour deux étudiants, dans l'incapacité financière de régler cette dette.

POINT 16 : QUESTIONS DIVERSES

- Licence Sciences de l'Education : **MME SAMI** souhaite en savoir plus. **LE PRESIDENT** répond qu'il a reprécisé sa position aux étudiants. Le Ministère a décidé de supprimer les Licences 3 suspendues. Cette fermeture intervenait pour le début de l'année universitaire 2014. Devant l'absence de propositions depuis deux années, il lui a paru nécessaire de mettre en place un groupe de travail composé d'enseignants de la discipline, d'autres disciplines et des étudiants. Sur la base de ces propositions, **LE PRESIDENT** a décidé, en accord avec le Ministère, d'anticiper et d'avoir une licence 3 avec des parties d'enseignement de Licence 3 en licence 2 et en Licence 1. L'intitulé de mention « sciences de l'éducation » est conservée. Ceci ne change rien pour les étudiants. Il indique que cette solution a été expliquée aux étudiants dans un courrier.

- Pour son dernier Conseil d'Administration, **M.GODIVEAUX** remercie l'ensemble des administrateurs pour la qualité des débats et des échanges, **LE PRESIDENT**, son équipe et les services. Il remercie aussi l'ensemble des étudiants nantais qui ont fait confiance à INTERASSO Nantes pour porter leurs idées, projets et défendre leurs intérêts. **LE PRESIDENT** rappelle que les élections étudiantes sont dans quelques jours. Il tient à souligner la qualité de l'engagement de **M. GODIVEAUX**.

En l'absence d'autres questions, **LE PRÉSIDENT** lève la séance à 12 heures 35.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Olivier LABOUX